

Compte-rendu synthétique CHSCT-M du 13 février 2019

Les documents suivants sont remis sur table aux représentants du personnel :

- la lettre de mission du médecin coordonnateur du ministère de la Culture, datée du 12 février 2019,
- la note relative aux moyens alloués aux membres des CHSCT – règles applicables au ministère de la Culture, datée du 13 février 2019.

Règlement intérieur du CHSCT-M (pour avis)

Un point relatif à l'examen du règlement intérieur du CHSCT ministériel est demandé par SUD Culture Solidaires, la CGT Culture et le SNAC-FSU. Le président de l'instance répond favorablement à cette demande et propose de débiter l'ordre du jour par ce point.

Les représentants du personnel demandent principalement que soit précisé le rôle des suppléants, ainsi que les moyens en temps alloués aux membres du CHSCT-M. Ils demandent également que le règlement intérieur mentionne la nécessité de procéder à la désignation parmi les membres du CHSCT-M d'un référent sur les questions de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (en référence à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018).

Le président accepte de prendre en compte l'ensemble des modifications demandées, accordant ainsi une possibilité de rôle plus participatif aux représentants du personnel suppléants que celui défini dans le droit commun.

- **Vote : avis favorable à l'unanimité**

Point 1 : désignation du secrétaire du CHSCT-M et de son suppléant

Madame Valérie Renault (CGT Culture) est désignée secrétaire du CHSCT-M.

- **Vote : avis favorable à la majorité**

*Détail : - CGT Culture, SNAC-FSU, SUD Culture Solidaires : avis favorable
- CFDT Culture : abstention*

Madame Nelly Le Meur (SNAC-FSU) est désignée secrétaire suppléante du CHSCT-M.

- **Vote : avis favorable à la majorité**

*Détail : - CGT Culture, SNAC-FSU, SUD Culture Solidaires : avis favorable
- CFDT Culture : abstention*

Point 2 : bilan 2017 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (pour avis)

Ce bilan complet en matière de santé et de sécurité au travail est présenté pour la troisième année. Il présente notamment les données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles, l'état des lieux des signalements pour dangers grave et imminent, les observations et préconisations des inspecteurs santé et sécurité au travail, les moyens et actions des acteurs de la prévention (membres des CHSCT, réseau des conseillers et assistants de prévention, médecins de prévention).

L'administration présente les éléments saillants du bilan 2017 :

- une augmentation significative du nombre de répondants à l'enquête (78% en 2018 contre 65 % en 2017),
- une augmentation de 8 % des accidents du travail et maladies professionnelles,
- une quotité de temps des agents de prévention majoritairement située à moins de 20 %,
- un nombre d'enquêtes de CHSCT suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle encore trop faible.

Un effort doit être porté sur le nombre de bilans et de programmes en matière de santé et sécurité au travail présenté pour avis aux CHSCT.

- **Vote : avis favorable**

Détail : - CFDT Culture : avis favorable

- CGT Culture, SNAC-FSU, SUD Culture Solidaires : abstention

Point 3 : bilan 2018 du dispositif Allodiscrim ministériel (pour information)

La cellule d'écoute et d'alerte Allodiscrim, constituée d'avocats, a été mise en place en janvier 2017 pour répondre aux signalements de discriminations supposées ou avérées. Le bilan du dispositif, qui couvre l'ensemble de la sphère du ministère est présenté pour la deuxième année aux membres du CHSCT-M. Il répertorie 76 dossiers traités en 2018, contre 104 en 2017, qui proviennent à 51 % d'établissements publics, à 21 % de services déconcentrés, à 13 % de services à compétence nationale et à 15 % de l'administration centrale. Parmi les critères de discrimination évoqués par les agents, l'appartenance syndicale régresse par rapport à 2017, tandis que l'âge ainsi que le handicap couplé à l'état de santé sont en 2018 les plus souvent mis en avant.

Afin de lutter contre les violences sexistes et sexuels, le ministère a souhaité que la compétence de la cellule d'écoute soit étendue. Le dispositif Allosexism a donc été mis en place depuis août 2018. Il propose une aide juridique et peut également proposer un suivi psychologique. Autre innovation importante : les deux dispositifs Allodiscrim et Allosexism ont été étendus aux étudiants des établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Le dernier point à l'ordre du jour porte sur l'examen de la grille de suivi du CHSCT-M.